

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités
et de la santé

**Arrêté du 09 novembre 2021 portant nomination à la Conférence nationale de santé
instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique**

NOR :

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37 ;

Vu l'arrêté du 4 février 2020 portant nomination à la Conférence nationale de santé.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est mis fin au mandat de :

5° Collège des offreurs des services de santé et des industries des produits de santé :

- au titre des représentants du Conseil national consultatif des personnes handicapées :

Mme Cyrielle CLAVERIE, titulaire, Croix-Rouge Française

Article 2

Est nommé membre de la Conférence nationale de santé jusqu'à la fin de la présente mandature :

5° Collège des offreurs des services de santé et des industries des produits de santé :

- A au titre des représentants du Conseil national consultatif des personnes handicapées

M. Joris DELIVRE-MELHORN, titulaire, HyperSupers TDAH France.

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 09 novembre 2021

Le Ministre des Solidarités et de la Santé

Pour le Ministre et par délégation,
La Cheffe de service des politiques
d'appui au pilotage et de soutien de la
Direction générale de la santé



Danielle METZEN